

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 16-272-1919 nommant les Membres du Conseil d'Administration pour une période de 2 ans.

n° 16-272-1919

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 juin 1919

Numéro JO
n° 272 du 30/06/1919

Date du numéro
30 juin 1919

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 11 mars 1917 portant réorganisation du Conseil d'administration de la Colonie ;

TEXTE INTÉGRAL

Article premier.— Sont nommés, pour un période de deux ans : 1° Membres titulaires du Conseil d'Administration : MM. Siguier, agent général de l'Afrique Orientale. Pret, Directeur de l'exploitation du Chemin de fer franco-éthiopien. 2° Membres suppléants : MM. Rognon, Directeur de la succursale de la Banaue de l'Indo-Chine. Marill, négociant. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré et cominiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

A. LAURET.